

Atelier 'Restaurer, reconvertir & transformer'

Année	5	Heures CM	14	Caractère	obligatoire	Code	PFEAHP
Semestre	10	Heures TD	60	Compensable	non	Mode	Atelier
E.C.T.S.	12	Coefficient	1	Session de rattrapage	non		

Responsables : M. Beyret, Mme Husson

Objectifs pédagogiques

Enseignants : Aurélie HUSSON (responsable atelier), Nicolas BEYRET, Antoine BROCHARD, Emilie Lemoine (Remise réemploi)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'atelier PFE TRANSFORMER, ACCLIMATER, REPARER propose aux étudiant.e.s la possibilité d'approfondir la question de la transformation du bâti au regard des enjeux contemporains, pour ce dernier semestre d'étude de la formation menant au diplôme d'architecte diplômé d'état, en proposant un PFE dédié à ce sujet. Au-delà de la nécessaire mise en œuvre des savoirs et compétences acquis par les étudiant.e.s lors du parcours de formation, le PFE est un moment privilégié pour produire une réflexion personnelle, prospective et critique à un moment charnière entre vie étudiante et vie professionnelle.

Transformer, acclimater, réparer les situations construites et non construites plutôt que de les détruire demande de questionner notre manière de concevoir. Les questions de transformation s'appliquent à tous types de bâtiment qui font l'objet d'une réaffectation, du patrimoine ordinaire au patrimoine protégé. Cette démarche de transformation est généralement assortie d'une dimension de sauvegarde, mais les enjeux écologiques, socioéconomiques et culturelles qui la structurent dépassent largement le seul principe de conservation. La nécessaire décarbonation de l'acte de bâtir, les mesures anti-extractivistes de l'épuisement des ressources, d'une nécessaire sobriété foncière insufflée notamment par la loi ZAN, la transformation architecturale interrogent un certain nombre de notions qui seront abordées lors du travail du PFE en fonction des thématiques et des situations des projets.

Les situations de projet en contexte de déprise dégageront, dans une vision prospective et dynamique, des stratégies d'adaptation du bâti aux besoins contemporains, tout en tenant compte de ses caractéristiques historiques, morphologiques et des risques.

Cet atelier met les questions de réemploi, filière, création, transformation, dialogue, réinterprétation à travers une démarche écoresponsable au cœur du processus. Un suivi de la question du réemploi sera assuré par la présence d'Emilie Lemoine (Remise Réemploi) autour de 3 séances thématiques dédiées à ce sujet.

L'atelier PFE du domaine AHP est l'occasion de se placer dans le cas concret d'une reconversion d'une situation construite existante et de se confronter à l'exercice de transformation, reprogrammation, mise aux normes et mise en valeur. Il s'agit de concevoir avec la contrainte et le potentiel du déjà-là, de proposer des interventions justes, à l'échelle urbaine et architecturale, et jusqu'au détail constructif.

Le site de projet devra, proposé par l'étudiant.e devra se situer au sein de la région Grand Est, ou encore en Bourgogne Franche Comté. L'usage de la maquette comme outil de conception et de vérification pendant tout le long de l'atelier est une des caractéristiques de cet atelier de PFE.

Contenu

Les étudiants ont la possibilité de proposer un sujet libre ou de travailler sur un site proposé par le domaine. Le site de projet devra se situer au sein de la région Grand Est, ou encore en Bourgogne Franche Comté.

OPTION 1 : SUJET LIBRE

PROPOSITION DU SUJET / DOSSIER A RENDRE POUR LE 12 JANVIER 2025

Le projet porte sur la reconversion ou transformation d'un édifice ou d'un ensemble bâti et non bâti à caractère patrimonial quelque soit l'époque de sa construction. En contexte urbain ou rural, le projet offre la possibilité de travailler à plusieurs échelles.

Le site est bien documenté et une visite du site est fortement recommandé.

Il est demandé de préparer un dossier A4 illustré (4-5 pages), avec :

- motivation du choix du site
- une brève description du site et des édifices existants (situation géographique, date de construction, usage d'origine, usage / occupation actuelle,etc.)
- plan de situation, photo aérienne
- quelques photos du site et des bâtiments
- une définition de la problématique générale
- une description des enjeux écologiques, économique, sociétaux, architecturaux, patrimoniaux...
- des scénarii de proposition programmatique justifiée (2 ou 3)

Le site doit être accessible et documenté (documents d'archives, plans, etc.).

Suite au rendu des dossiers, les encadrants se prononceront sur la compatibilité avec les objectifs de l'atelier lors d'une séance d'échange en visio dont la date est à définir au mois de janvier ou février.

OPTION 2 : SUJET PROPOSE PAR LE DOMAINE

Si l'étudiant.e n'a pas de sujet prédéfini, les enseignants du domaine pourront proposer des sujets et site de projet.

Mode d'évaluation

Jury intermédiaire

Jury final

Mémoire de PFE

Investissement et présence pendant le semestre.

Travaux requis

Présentation graphique et oral devant le jury, présentation de maquettes de travail et de rendu,

Établissement du mémoire de PFE

Support de cours

Projections et affichage intermédiaire



